

ECOLE des PARENTS et des EDUCATEURS

Service de Consultations et de Bilans

164, bd Voltaire – 75011 Paris ou

5, impasse Bon Secours – 75011 Paris

Métro : Charonne (ligne 9)

Tél : 01 44 93 44 76/44 84

BILAN NEURO-PSYCHOLOGIQUE

Ce bilan s'adresse aux enfants adolescents, du primaire au lycée, présentant des troubles développementaux ou des difficultés d'apprentissages scolaires et ou des troubles de l'attention.

OBJECTIFS DU BILAN

- ✓ Mettre en évidence les capacités de l'enfant ou de l'adolescent.
- ✓ Cerner le type de difficultés rencontrées (scolaires, d'apprentissage, relationnelles, affectives...).
- ✓ Evaluer et mieux comprendre le fonctionnement intellectuel et cognitif de l'enfant ou du jeune.
- ✓ Evaluer les éventuels troubles de l'attention et l'impact sur les apprentissages.
- ✓ Comprendre leurs interactions et leurs effets sur la scolarité.
- ✓ Identifier les leviers de prise en charge.
- ✓ Réfléchir avec les parents aux solutions les plus adaptées : aide pédagogique et/ou méthodologique, soutien psychologique, changement d'orientation, autre type de scolarité...

Ce bilan est effectué par un(e) psychologue clinicien(ne) spécialisé(e) en neuropsychologie.

Formule 1 :

La durée totale est d'environ 8 heures. Il se déroule en plusieurs étapes :

- Un entretien avec les parents.
- Un entretien avec l'enfant ou l'adolescent.
- La passation de tests évaluant les aptitudes intellectuelles, les fonctions neuropsychologiques et la personnalité.
- Un entretien de restitution entre le psychologue, les parents et l'enfant ou l'adolescent, permettant à chacun d'échanger autour des conclusions.
- Un compte-rendu écrit.

Coût total : 520 € (comprenant la rédaction du compte-rendu écrit). Le paiement peut être fractionné.

Formule 2 :

Cette évaluation est un complément d'un examen psychologique récent si celui-ci révèle des difficultés sur le plan instrumental ou attentionnel.

La durée totale est d'environ 5 h. Il se déroule en plusieurs étapes :

- Un entretien avec les parents.
- Un entretien avec l'enfant ou l'adolescent.
- La passation de tests évaluant les fonctions neuropsychologiques.
- Un entretien entre le psychologue, les parents et l'enfant ou l'adolescent, permettant à chacun d'échanger autour des conclusions.
- Un compte-rendu écrit.

Tarif nous consulter

Par la suite, un nouvel entretien peut être envisagé avec le jeune et / ou ses parents pour faire le point sur l'évolution de la situation et essayer de répondre aux nouvelles questions qui peuvent se poser.